



REFORME DE L'ASSURANCE AGRICOLE LEVIER INDISPENSABLE POUR NOTRE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Communiqué

Paris le 8 septembre, la réalité du changement climatique particulièrement subie par les agriculteurs en 2022 rappelle combien la mise en œuvre de réforme de l'assurance agricole est essentielle. Votées en mars, ses grandes orientations peinent aujourd'hui à trouver leurs conclusions. Les céréaliers, solidaires de toutes les filières agricoles, demandent l'application des seuils de soutien public obtenus au niveau européen.

Le monde agricole a largement salué le vote du Parlement, le 2 mars dernier, de la loi en faveur de réforme de l'assurance récolte. Son ambition était d'encourager le maximum d'agriculteurs à sécuriser la pérennité de leurs entreprises soumises aux conséquences du changement climatique.

Le succès de cette réforme repose sur deux éléments clés : l'application des seuils de soutien public obtenus au niveau européen avec le règlement Omnibus (soutien de 70% à partir de 20% de pertes) et l'équité de traitement entre les filières (prise en charge par l'Etat à hauteur de 90% des pertes exceptionnelles).

La qualité du travail réalisé par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire doit cependant aller au-delà de la bataille budgétaire déjà menée. La définition de paramètres compréhensibles et véritablement incitatifs pour les agriculteurs est un prérequis indispensable.

Pour Eric Thirouin, Président des Céréaliers Français : **« Qui pourrait comprendre aujourd'hui que l'Etat réduise ses ambitions en matière d'assurance agricole. Nous avons plus que jamais besoin d'un dispositif assurantiel plus performant pour affronter la multiplication des aléas climatiques. »**

En effet, engager le maximum d'agriculteurs est un gage de la réussite de la réforme. C'est une question de bon sens. Le nouveau dispositif d'assurance agricole doit prendre forme rapidement pour produire plus et produire mieux au bénéfice de la sécurité alimentaire de nos concitoyens.

« La stricte application du règlement européen Omnibus est une ligne rouge que nous portons avec toutes les organisations agricoles. J'appelle donc le gouvernement à rester fidèle à l'esprit originel de la loi. C'est maintenant qu'il faut agir pour la refondation de ce système assurantiel. »

A propos de l'AGPB :

Créée en 1924, l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, syndicat professionnel agricole, représente les intérêts des producteurs de céréales. L'AGPB est dirigée par des agriculteurs élus représentant les départements, issus du monde syndical et économique. Elle est une association adhérente de la FNSEA.

Contacts presse

Charles COLLET charles.collet@comfluence.fr – 06 68 69 00 99

Hamza CHEMRAKHI hamza.chemrakh@comfluence.fr - 01 40 07 34 27